Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260306-2026_03_04-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Auguste MEROT, Florence HERAULT, Anthony BERTHELOT, Jean-Luc MAHE, Christophe BAUDOUIN, Jérôme PREVOT, Sandrine HAVEZ

ABSENTS excusés : Louri JEFFROY, Vanessa MISSUD

Secrétaire de séance : Florence HERAULT

Date de convocation : 27 février 2026

***. ***

4. Vote pour l'affectation du résultat 2025 pour le Lotissement

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation du déficit de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget lotissement de notre collectivité.

Le déficit de fonctionnement de **-111 784.65** € est à reporter au Budget Primitif de la Commune et au Budget lotissement de 2026

Le déficit d'investissement de **-175 138.44** € est à reporter au Budget lotissement de 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** l'affectation de résultat 2025 pour le lotissement présentée ci-dessus.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR